

Paris, le 2 avril 2010

Cher Ami, Chère Amie,

La commission des finances vient d'obtenir une première estimation des résultats de l'application sur l'année 2009 du bouclier fiscal.

Ces chiffres avaient été officiellement demandés depuis le 9 février 2010 au Gouvernement. Le Gouvernement ne les a transmis que partiellement et avec retard, choisissant même de transmettre des données très globales prioritairement à la presse.

Les données transmises permettent une première appréciation des profils des bénéficiaires du bouclier fiscal selon leurs niveaux de revenu et de patrimoine.

Les tableaux qui suivent permettent d'apprécier les premiers résultats pour l'ensemble de l'année 2009 ainsi que l'évolution par rapport à l'année 2008, qui confirme essentiellement les tendances déjà constatées. Ils concernent désormais le dispositif réformé à l'occasion de la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA), qui permet à un contribuable de se voir restituer le montant de ses impositions au titre de l'impôt sur le revenu, de la CSG-CRDS et des prélèvements sociaux, des taxes foncières et de l'impôt de solidarité sur la fortune qui dépasse 50 % de son revenu.

Ils permettent de constater que le bouclier fiscal **dont le coût est supérieur à 585 millions d'euros sur l'année 2009, conduit à restituer à 16 350 contribuables (soit moins de 0,05 % des contribuables français) un montant moyen de 35 814 euros.** Ces chiffres sont en lignes avec ceux constatés pour le bouclier 2008 (coût de 563 millions d'euros pour 15 446 bénéficiaires).

Comme en 2008, les données confirment que les bénéfices réels du bouclier fiscal sont concentrés sur les ménages les plus aisés.

Les 1 000 ménages les plus aisés concentrent à leur profit 63 % du coût du bouclier fiscal, soit près des 2/3.

Ils cumulent les revenus les plus élevés (10 % de revenus fiscaux les plus élevés, supérieurs à 43 761 euros par an, soit plus de 4 000 euros par mois de revenus perçus) et les patrimoines les plus importants (plus de 16,35 millions d'euros). Ces 979 bénéficiaires perçoivent **un chèque moyen de 376 000 euros.** Le coût qui leur est associé est de 368 millions d'euros, soit 63 % du coût total du bouclier, alors qu'ils représentent pourtant moins de 6 % des bénéficiaires.

Si l'on élargit aux **10 % de bénéficiaires les plus aisés en terme de revenus (quel que soit leur patrimoine), il apparaît qu'ils bénéficient de 91,7 % des remboursements liés au bouclier fiscal.** Il s'agit de 5 362 Français disposant de revenus fiscaux supérieurs à 43 761 euros. Le montant total des restitutions qui leur sont faites atteint près de 537 millions d'euros.

A l'inverse, les bénéficiaires modestes du bouclier, bien que nombreux, représentent un coût très faible.

8 445 bénéficiaires ont un revenu inférieur à 3 428 euros par an (10 % des revenus les plus faibles), et un patrimoine de moins de 770 000 euros (ils sont donc non imposables à l'ISF).

Ils bénéficient en moyenne d'une restitution de 565 euros. Le coût qui leur est associé est de 4,78 millions d'euros, soit 0,8 % du coût total du bouclier, alors qu'ils représentent plus de la moitié (51 %) des bénéficiaires. Il faut rappeler qu'il s'agit essentiellement de contribuables très modestes propriétaires de leur logement, pour lesquels la taxe foncière représente une charge importante. Mais leur cas était pris en compte, avant le bouclier, par les services fiscaux qui limitaient sur demande leur imposition dans la plupart des cas.

Les cas « absurdes et choquants » n'ont pas disparu.

Malgré le travail de la commission des finances qui avait mis à jour ces cas choquants, on retrouve **14 contribuables dont le revenu déclaré est inférieur à 3 428 euros alors que leur patrimoine est de plus de 16 millions d'euros de revenus**. Ils représentent un enjeu de 2,23 millions d'euros et perçoivent des chèques moyens de plus de 162 000 euros.

Ceci supposerait que ces contribuables, dont le revenu déclaré est inférieur au RMI-RSA, sont en mesure de payer plus de 219 000 euros d'impôts en moyenne avant de s'en voir restituer la quasi-totalité grâce au bouclier. En réalité, comme l'ont montré les travaux de la commission des finances, il s'agit sans doute de contribuables qui parviennent à limiter leur revenu servant au calcul du bouclier grâce à des niches fiscales.

Ce sont les cas les plus extrêmes, mais il apparaît que 633 contribuables disposant de revenus inférieurs à 3 428 euros sur l'année sont pourtant imposables à l'ISF, car leur patrimoine est supérieur à 770 000 euros. Je souhaite obtenir à cet égard des informations plus précises pour connaître la réalité de leurs revenus et de leur composition, notamment l'usage qu'ils font des dispositifs de niches fiscales, et des possibilités d'imputation de déficits sur leurs revenus immobiliers ou industriels et commerciaux.

De même, certaines données complémentaires, pourtant demandées par la commission des finances, n'ont à ce jour pas été transmises. Il s'agit notamment de la ventilation géographique des bénéficiaires, de même que les chiffres concernant le nombre de départs et de retour sur le territoire national de redevables de l'ISF. Il sera également important d'obtenir une décomposition plus fine des cas des contribuables composant la catégorie des 10 % les plus aisés, sachant que celle-ci est diverse (les 1 % les plus aisés disposants de revenus très supérieurs).

J'ai souhaité obtenir au plus vite ces compléments, en effectuant notamment un déplacement au ministère de l'Economie. Je ne manquerai pas de te transmettre les données que je pourrai recueillir à cette occasion dans les meilleurs délais.

ANNEXE I

Ventilation des bénéficiaires du bouclier fiscal 2009 par décile de revenu fiscal de référence et par tranche de patrimoine en nombre de contribuables, montant restitué total, montant autoliquidé sur l'ISF, moyenne de remboursement et moyenne des impôts concernés par le bouclier 2009.

Situation à début février 2010

Déciles de revenu fiscal de référence		Patrimoine < 778 000	Patrimoine < 1 248 000	Patrimoine < 2 430 000	Patrimoine < 3 858 000	Patrimoine < 7 350 000	Patrimoine < 16 026 000	Patrimoine > 16 026 000	Total
< 3428 euros	Redevables concernés	8 445	177	235	89	82	45	14	9 079
	Impact budgétaire total	4 775 445	521 793	1 283 555	782 695	1 772 323	2 530 707	2 269 519	13 935 437
	dont autoliquidation sur ISF	-	41 390	242 004	270 686	491 619	682 218	772 681	2 509 696
	restitution moyenne	565	2 948	5 462	9 776	21 634	56 239	362 109	1 535
	moyenne des impôts avant restitution	581	3 798	7 205	13 598	31 298	70 649	219 258	1 985
entre 3 428 et 7 630 euros	Redevables concernés	83	61	131	36	36	9	5	361
	Impact budgétaire total	74 437	119 103	547 342	264 928	791 641	418 058	863 504	3 079 013
	dont autoliquidation sur ISF	-	18 245	114 347	95 267	228 753	169 616	165 714	731 880
	restitution moyenne	897	1 953	4 178	7 359	21 990	46 451	172 701	8 529
	moyenne des impôts avant restitution	1 971	4 275	7 880	12 559	29 178	64 965	304 599	14 036
entre 7 630 et 10 670 euros	Redevables concernés	32	19	36	39	14	5	2	211
	Impact budgétaire total	27 535	38 367	385 626	359 802	243 751	644 762	324 850	2 024 693
	dont autoliquidation sur ISF	-	1 543	94 833	94 757	40 868	294 024	193 094	739 119
	restitution moyenne	860	2 019	4 017	9 226	17 411	71 640	162 425	9 586
	moyenne des impôts avant restitution	2 180	6 368	9 376	16 067	23 724	83 178	163 029	14 091
entre 10 670 et 13 391 euros	Redevables concernés	19	8	48	26	14	9	2	126
	Impact budgétaire total	13 819	19 897	189 945	198 792	263 719	499 905	615 027	1 701 304
	dont autoliquidation sur ISF	-	7 371	73 284	65 805	122 468	130 941	130 941	399 869
	restitution moyenne	727	2 387	3 770	7 646	18 837	45 545	307 514	13 282
	moyenne des impôts avant restitution	1 874	5 796	10 062	15 415	31 541	60 030	480 272	23 230
entre 13 391 et 15 958 euros	Redevables concernés	17	8	45	37	29	9	6	150
	Impact budgétaire total	19 726	30 526	168 727	352 908	553 894	413 673	1 577 270	3 116 718
	dont autoliquidation sur ISF	-	1 126	53 483	121 233	221 396	101 417	303 039	801 694
	restitution moyenne	1 160	3 816	3 749	9 538	19 702	45 964	262 878	29 778
	moyenne des impôts avant restitution	3 181	6 752	11 139	20 358	32 341	66 030	291 314	30 907
entre 15 958 et 19 238 euros	Redevables concernés	10	16	54	45	28	16	7	170
	Impact budgétaire total	17 591	24 029	212 866	401 310	452 219	803 612	2 508 569	4 420 226
	dont autoliquidation sur ISF	-	2 853	78 052	133 765	131 289	439 143	869 147	1 654 549
	restitution moyenne	1 759	2 466	3 942	8 918	16 151	50 226	358 367	26 001
	moyenne des impôts avant restitution	4 742	9 541	12 568	19 238	28 619	66 071	364 150	35 978
entre 19 238 et 24 292 euros	Redevables concernés	17	32	63	51	41	26	11	221
	Impact budgétaire total	27 146	15 193	225 983	475 468	718 695	1 486 470	1 630 040	4 559 924
	dont autoliquidation sur ISF	-	9 672	58 674	143 078	167 858	310 343	515 999	1 205 624
	restitution moyenne	1 597	1 266	3 587	9 323	17 529	57 172	146 450	20 633
	moyenne des impôts avant restitution	4 225	4 814	13 475	21 882	35 436	74 126	191 480	34 303
entre 24 292 et 31 142 euros	Redevables concernés	12	13	46	71	55	28	7	237
	Impact budgétaire total	23 047	31 170	223 318	631 049	984 436	1 271 842	1 686 042	4 859 694
	dont autoliquidation sur ISF	-	23 896	79 930	250 594	378 545	417 567	210 396	1 390 038
	restitution moyenne	1 921	1 732	4 895	8 888	17 893	45 423	240 863	20 466
	moyenne des impôts avant restitution	5 767	7 045	17 138	23 572	35 423	70 977	252 040	35 195
entre 31 142 et 43 761 euros	Redevables concernés	16	33	46	133	128	56	22	434
	Impact budgétaire total	48 504	18 800	148 064	1 020 985	2 582 146	2 643 678	4 194 924	10 656 301
	dont autoliquidation sur ISF	-	18 800	99 299	264 644	894 113	694 824	526 772	2 487 652
	restitution moyenne	3 032	545	3 219	7 677	20 173	47 200	198 678	24 554
	moyenne des impôts avant restitution	11 080	9 497	16 960	27 922	41 267	77 477	252 737	46 189
> 43 761	Redevables concernés	24	123	209	485	1 804	1 739	979	5 362
	Impact budgétaire total	450 420	207 532	1 424 122	5 479 670	43 395 088	117 955 503	368 235 304	537 227 639
	dont autoliquidation sur ISF	-	65 774	339 133	1 452 712	11 303 851	33 488 087	83 473 996	139 122 753
	restitution moyenne	19 191	2 241	6 814	11 200	24 055	67 089	176 134	108 192
	moyenne des impôts avant restitution	163 273	32 413	76 010	86 311	120 943	227 211	788 312	270 885
Total	Redevables concernés	9 675	469	973	1 003	2 230	1 945	1 035	16 359
	Impact budgétaire total	5 485 664	1 105 240	4 800 548	9 998 027	51 737 612	128 578 210	383 885 958	585 571 259
	dont autoliquidation sur ISF	-	189 076	1 233 039	2 092 391	13 999 960	36 668 190	86 971 138	141 953 784
	restitution moyenne	632	2 357	4 934	9 928	23 210	66 197	363 672	35 814
	moyenne des impôts avant restitution	1 200	12 225	21 269	53 242	104 467	210 725	751 057	93 477